

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Régent Aubertin, conseiller
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Karl Trudel, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
M. Michel Thorn, conseiller
Mme Rachel Champagne, conseillère

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme Chantal Ladouceur, directrice des finances

❖ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 462-12-2023

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Champagne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 463-12-2023

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 464-12-2023

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023
- 1.2 Vérification des avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 465-12-2023

2.1 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Chères Joséphoises et Joséphois,

Je vous présente les **prévisions budgétaires** pour l'année 2024 et le **Programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026**.

Le budget de fonctionnement de la municipalité en 2024 est de **11,6 M\$**.

C'est avec optimisme et engagement envers notre communauté que je m'adresse à vous aujourd'hui pour discuter des ajustements récents apportés au compte de taxes municipal. L'exercice de planification budgétaire pour l'année 2024 a constitué un défi important pour le conseil municipal dans un contexte d'augmentation significative de certaines dépenses de fonctionnement. En effet, le renouvellement du contrat de la collecte des matières résiduelles bondira de 32 % en 2024. Cette situation se reflète également dans plusieurs autres contrats et acquisitions de biens notamment les produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau, la fourniture du sel à déglçage, etc. Par voie de conséquence, des choix difficiles ont dû être pris pour respecter la capacité de payer des Joséphoises et Joséphois. De ce fait, certains projets seront reportés et des dépenses dans l'ensemble des services municipaux seront rationalisées avec l'objectif de maintenir la qualité des services offerts aux citoyennes et citoyens.

Malgré cette situation dans le contexte de l'inflation, nous annonçons une augmentation du compte de taxes responsable qui se situera à 3,58 % pour la catégorie résidentielle basée sur l'évaluation moyenne (454 148 \$) d'une résidence desservie par les services d'aqueduc et d'égout.

En maintenant ces taux ajustés, nous pouvons garantir la continuité des services municipaux auxquels vous êtes habitués, tout en investissant judicieusement dans des améliorations essentielles pour notre qualité de vie collective.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Enfin, le conseil municipal propose un Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026, regroupant les investissements prévus par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sur son territoire au cours des trois prochaines années ainsi que les investissements qui y sont rattachés. En 2024, les investissements d'immobilisation totaliseront plus de 8 050 591 \$.

Hygiène du Milieu:

L'un des projets marquants pour les années 2024-2025 sera l'implantation du réservoir d'eau potable, en collaboration avec la municipalité de Pointe-Calumet. Ce projet majeur, d'un coût total de 6 686 200 \$, sera financé par le solde de la TECQ (2019-2023), PRIMEAU, et un règlement d'emprunt, dont une portion d'environ 55 % (536 274 \$) sera assumée par

les bénéficiaires du service d'aqueduc de la municipalité Saint-Joseph-du-Lac. Cette initiative renforce notre engagement envers la qualité de notre approvisionnement en eau potable.

Transport:

Par ailleurs, des investissements de 1,5 M \$ sont prévus sur deux ans en relation avec des travaux de réfection de la chaussée. En effet, il est prévu en 2025 et 2026 de procéder à des travaux de pavage sur les chemins suivants: Montée du Village, Montée Binette et rue du Parc. De surcroît, la municipalité investira dans la sécurité des corridors scolaires par l'ajout de bollards pour les corridors piéton, avec un coût de 15 000 \$. De plus, le réaménagement du stationnement de la rue Yvon, d'un coût de 132 000 \$, contribuera à rendre la zone scolaire plus sécuritaire. Ce dernier projet est en attente de financement TECQ pour la période 2024-2028.

Urbanisme:

En 2024, la municipalité a l'intention de compléter la phase des études d'avant-projet et de réalisation des plans et devis, pour une somme de 204 000 \$ visant à aménager une passerelle sur pilotis située dans l'axe du chemin Principal, entre le chemin d'Oka et la piste cyclable (Vagabonde). En outre, dans le cas où la confirmation de financement à la réalisation du projet est favorable, la municipalité planifie réaliser les travaux de construction de l'ouvrage en 2025. Les coûts de ce projet sont estimés à 1,5 M \$.

Loisirs, Culture et Tourisme:

Dans le domaine des loisirs, de la culture et du tourisme, nous sommes heureux d'annoncer, sous réserve de la confirmation d'une subvention à la hauteur de 66,67 % du coût des travaux, l'aménagement d'une piste de pumtrack, avec un coût de 350 000 \$, financé par les revenus reportés – Parcs et terrains de jeux et par le Programme d'Aide Financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air (66.67%). De surcroît, la réorganisation du comptoir de la bibliothèque, la revitalisation de l'espace d'accueil et la mise en peinture des locaux engendreront des dépenses s'élevant à 40 000 \$ répartie sur deux ans (2024-2025).

Enfin, en 2026, le conseil municipal mise sur la planification d'un investissement stratégique à l'égard de la construction d'un complexe sportif régional intégrant une piscine ainsi qu'une patinoire, dont la participation financière de la municipalité est estimée à 3,4 M\$.

Nous continuerons à travailler avec dévouement pour faire de Saint-Joseph-du-Lac un endroit où il fait bon vivre, grandir et s'épanouir.

Merci de votre confiance continue,

Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

FAITS SAILLANTS – TAXATION 2024

- Budget de fonctionnement 2024 de 11,6 M \$.
- Valeur moyenne d'une résidence en 2024 est de 454 148 \$.
- Augmentation du taux de la taxe foncière pour le résidentiel, l'agricole, le forestier et les terrains vacants de 4.5%.
- Augmentation du taux de la taxe pour la catégorie de 6 logements et plus de 4.5%.

- Augmentation du taux de la taxe pour la catégorie commerciale de 5.4%.
- Augmentation du taux de la taxe pour la catégorie industrielle de 5.4%.
- Augmentation du taux de la taxe foncière pour les terrains desservis de 4.5%.

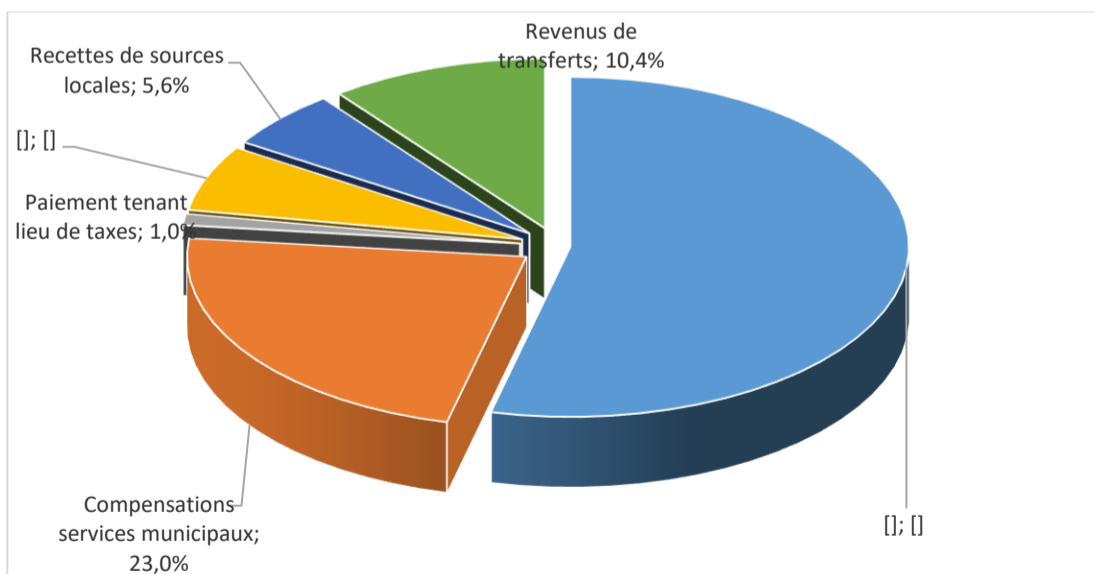
PROFIL FINANCIER

	2023	2024	Variation (%)
Population	7 232	7 338	1,5 %
Nombre total d'unités d'évaluation	3 188	3 283	3,0 %
Budget	10 553 847 \$	11 599 409 \$	9,9 %
Valeurs imposables	1 282 673 100\$	1 309 840 800\$	2,1 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	452 829 \$	454 148 \$	0,3 %
Dette nette selon les états financiers 2022	16 188 480 \$		

LE BUDGET 2024 EN CHIFFRE

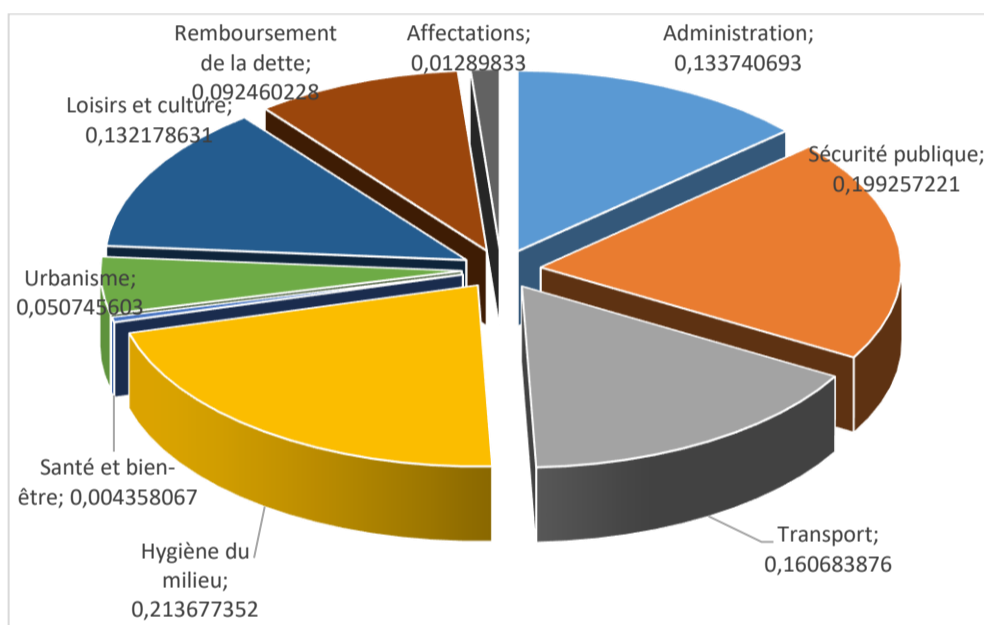
SOMMAIRE	2023	2024	Variation
	REVENUS		
Taxes municipales	5 834 709 \$	6 235 765 \$	6.87 %
Compensations services municipaux	2 474 349 \$	2 664 126 \$	7.67 %
Paiement tenant lieu de taxes	96 237 \$	121 789 \$	26.55 %
Services rendus	578 240 \$	728 080 \$	25.91 %
Recettes de sources locales	646 150 \$	643 992 \$	-0.33 %
Revenus de transferts	924 163 \$	1 205 657 \$	30.46 %
TOTAL DES REVENUS	10 553 847 \$	11 599 409 \$	9,91 %

VENTILATION DES REVENUS 2024



	2023	2024	Variation
	CHARGES		
Administration générale	1 445 470 \$	1 551 313 \$	7,32 %
Sécurité publique	2 251 448 \$	2 311 266 \$	2,66 %
Transport	1 766 088 \$	1 863 838 \$	5,53 %
Hygiène du milieu	1 857 227 \$	2 478 531 \$	33,45 %
Santé et bien-être	50 948 \$	50 551 \$	-0,01 %
Urbanisme	592 391 \$	588 619 \$	-0,01 %
Loisirs et culture	1 289 315 \$	1 533 194 \$	18,92 %
Service de la dette (intérêts)	486 337 \$	477 386 \$	-0,02 %
Remboursement de la dette (capital)	584 870 \$	595 098 \$	1,75 %
Affectations autres fonds	229 754 \$	149 613 \$	-34,88 %
TOTAL DES CHARGES	10 553 847 \$	11 599 409\$	9,91 %

VENTILATION DES DÉPENSES 2024



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 tel que présenté. Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 466-12-2023

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

En décembre de chaque année, le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières (en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec).

Divisé en phases annuelles, ce programme doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations

que prévoit effectuer la municipalité, pour la période qui lui est coïncidente, dont la période de financement excède 12 mois.

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal propose le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026, regroupant les investissements prévus par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.
- L'objectif primaire d'un PTI est de brosser le portrait des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

ANNÉE 2024

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
ADMINISTRATION				
1	Informatique – divers projets	Acquisition et renouvellement d'ordinateurs	7 000 \$	Fonds de roulement
2	Enseigne SJDL	Première étape – démarche créative	5 000 \$	Subvention Fond Vitalité
INCENDIE				
TRANSPORT				
3	Sécurisation des corridors scolaires	Ajout de bollards corridor piéton	15 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
4	Réaménagement du stationnement	Rue Yvon	132 000 \$	En attente TECQ 2024-2028
5	Réhabilitation de divers ponceaux		551 725 \$	En attente TECQ 2024-2028
HYGIÈNE DU MILIEU				
6	Réservoir d'eau potable	Travaux sur deux ans (année 1 de 2) Entente avec Pointe-Calumet	6 686 200 \$	Solde de la TECQ (2019-2024), PRIMEAU et règlement d'emprunt (536 274 \$ Portion St-Joseph)
7	Aménagement compensatoire de St-Joseph-du-Lac	MPO et MELCCFP	200 000 \$	Règlement d'emprunt DIGUE
8	Borne de recharge		SANS FRAIS	Subventionné 100 %
URBANISME				
9	Acquisition du terrain du MTQ		107 000 \$	Revenus reportés – Parcs et terrains de jeux et Trame verte (70%)
10	Passerelle sur pilotis (études d'avant-projet)		204 000 \$	Revenus reportés – Parcs et terrains de jeux et MRC (80%)
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
11	Aménagement d'une piste de pumptrack		116 666 \$	Revenus reportés – Parcs et terrains de jeux et PAFIRSPA (66.67%)
12	Remplacement de deux buts de soccer		7 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
13	Réaménagement comptoir bibliothèque		18 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
TOTAL			8 049 591 \$	

ANNÉE 2025

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
ADMINISTRATION				
1	Enseignes municipales	À la suite de la démarche créative	150 000 \$	Subvention Fond Vitalité
TRANSPORT				
2	Reconstruction de ponceaux critique		172 193 \$	En attente TECQ 2024-2028
3	Resurfçage rue du Parc	Première section	390 000 \$	En attente TECQ 2024-2028
4	Resurfçage rue Binette		1 653 840 \$	Subvention volet redressement à 70%
LOISIRS ET CULTURE				
5	Terrains (3) de pickleball		166 878 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
6	Passerelle sur pilotis		600 000 \$	Subvention et règl. emprunt
7	Bibliothèque	Peinture	20 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
TOTAL			3 152 911 \$	

ANNÉE 2026

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
TRANSPORT				
1	Resurfçage Montée du Village		1 300 000 \$	Subvention (70%)
HYGIÈNE DU MILIEU				
2	Suivi écologique	MPO et MELCCFP	20 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
3	Modélisation du réseau hydraulique	Modélisation de notre réseau d'aqueduc	35 000 \$	TECQ 2024-2028
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
4	Aménagement Boisé 640		500 000 \$	Fonds Parcs et Terrains jeux
5	Aménagement sentiers asphaltés	Parc Paul-Yvon Lauzon	50 000 \$	Fonds Parcs et Terrains jeux
6	Construction d'un complexe sportif régional (municipalités de la MRC de 2-M sauf St-Eustache)		3 400 000 \$	Règlement d'emprunt
TOTAL			5 305 000 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

❖ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 467-12-2023

4.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

En terminant, le conseil municipal et moi vous offrons nos plus sincères vœux de bonheur et de santé pour l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Karl Trudel

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20 h 27.

Monsieur Benoît Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

